TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL

Destinataire :

PCT

INVITATION À REMETTRE L'ORIGINAL D'UN DOCUMENT TRANSMIS PAR TÉLÉGRAPHE, TÉLÉIMPRIMEUR, TÉLÉCOPIEUR, ETC.

(règle 92.4.d), e) et f) du PCT)

	Date d'expédition *(jour/mois/année)*
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	**DÉLAI DE REPONSE** mois/jours à compter de la date d'expédition indiquée ci-dessus
Demande internationale n°	Date du dépôt international *(jour/mois/année)*
Déposant	

1. L'administration chargée de l'examen préliminaire international a reçu le _____ par télécopieur/téléimprimeur/télégraphe un document qui semble être/qui est/ intitulé :

   _____ .

2. ☐ L'original du document n'a cependant pas été remis dans les 14 jours suivant la date de réception de la transmission antérieure, comme l'exige l'administration chargée de l'examen préliminaire international.

3. Le déposant est **invité à remettre** dans le délai indiqué plus haut **l'original** du document en question accompagné d'une lettre permettant d'identifier la transmission antérieure.

4. **Si l'original du document en question n'est pas remis** dans le délai indiqué plus haut, ce document sera considéré comme n'ayant pas été remis.

Nom et adresse postale de l'administration chargée de l'examen préliminaire international n° de télécopieur	Fonctionnaire autorisé n° de téléphone